



M. Franck Riester  
Ministre de la Culture  
Et de la Communication  
3 rue de Valois  
75033 Paris SP

Paris, le 23 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Au-delà de l'urgence sanitaire qui est, bien évidemment, la priorité absolue pour tout le pays, l'ensemble des organisations professionnelles d'employeurs du cinéma et de l'audiovisuel signataires de la présente souhaitent solennellement vous alerter sur les très graves difficultés que rencontrent leurs adhérents dans les relations contractuelles avec leurs compagnies d'assurance.

En effet, ces dernières refusent systématiquement, pour tous les types de production et quelle que soit la date de prise d'effet de la garantie, de prendre en charge tout dommage lié au Covid-19. Par ailleurs, la couverture de ce risque n'est désormais plus possible, ce qui peut également obérer la reprise de l'activité de production, même à l'issue de la période de confinement. De façon plus générale, nous avons de vives inquiétudes sur la façon dont les assurances vont accompagner les productions audiovisuelles et cinématographiques dans les mois à venir.

Cet état de fait rend la situation intenable pour les producteurs, dont beaucoup risquent la faillite, ainsi que pour leurs salariés directement concernés. Nous avons été extrêmement sensibles au discours du Président de la République assurant qu'aucune entreprise ne devrait faire faillite en raison du coup d'arrêt économique que connaît le pays.

Dans le prolongement de la prise de position très ferme de Bruno Le Maire la semaine dernière qui a appelé banques et assurances à être vigilants aux entreprises en difficultés et soutenir les entreprises qui souffrent le plus, nous appelons donc les autorités de l'Etat à réunir, sous leur tutelle, nos organisations et les compagnies d'assurance dans les plus brefs délais, car comme vous l'aurez compris il y a urgence.

A défaut d'un accord avec les assureurs dans le cadre d'actions individuelles et/ou collectives pour les contrats dont les prises d'effet ont été antérieures à la déclaration de la pandémie, il serait indispensable que l'État mette en place un fonds d'indemnisation spécifique permettant de couvrir les conséquences économiques dramatiques pour les sociétés de production audiovisuelles et cinématographiques, des annulations ou reports dus aux dispositions prises pour lutter contre la propagation du COVID-19. Nous tenons à rappeler que les secteurs audiovisuels et cinématographiques ont d'ores et déjà été touchés et fragilisés par des mesures d'économie massives notamment au CNC en 2019 et 2020.

Nous sommes disponibles, grâce aux moyens de télécommunications à distance, pour les réunions de travail nécessaires aux prises de décisions.

En vous remerciant par avance de l'attention apportée à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre l'expression de notre haute considération.

Sidonie Dumas, Présidente  
API  
Association des Producteurs Indépendants  
15 rue de Berri, Paris 8<sup>ème</sup>

Gilles Sacuto, Président  
SPI  
Syndicat des Producteurs Indépendants  
4, Cité Griset, Paris 11<sup>ème</sup>

Christian Gérin, Président  
SATEV  
Syndicat des Agences de Presses Audiovisuelles  
24, rue du Faubourg Poissonnière, Paris 10<sup>ème</sup>

Frédéric Brillion, Président  
UPC  
Union des Producteurs de Cinéma  
37, rue Etienne Marcel, Paris 1<sup>er</sup>

Nicolas Coppermann, Président  
SPECT  
Syndicat des Producteurs et Créateurs de  
Programmes Audiovisuels – 5, rue Cernuschi, Paris 17<sup>ème</sup>

Thomas Anargyros, Président  
USPA  
Union Syndicale de la Production Audiovisuelle  
5, rue Cernuschi Paris 17<sup>ème</sup>

Philippe Alessandri, Président  
SPFA  
Syndicat des Producteurs de Films d'Animation  
5, rue Cernuschi, Paris 17<sup>ème</sup>